

MELUN, le 11 octobre 2022.

Monsieur Le Préfet,  
Monsieur le Président du Département,  
Monsieur le Vice-Président du Département, en charge des collèges,  
Madame la Directrice académique des Services de l'Education Nationale,  
Mesdames, Messieurs les membres du CDEN,

En ce moment, dans une Europe à nouveau frappée par la guerre, la solidarité est d'une actualité brûlante. Cet été, les centres de vacances du réseau PEP ont accueilli 170 enfants et adolescents venant d'Ukraine pour quelques semaines de répit, loin du front militaire et de la tension permanente.

Avec le soutien de la CNAF et du réseau des CAF, ainsi que de la MAE, neuf associations PEP et leurs partenaires ont accueilli durant le mois d'août ces enfants et adolescents en séjours collectifs de vacances, pour deux à trois semaines, en Bretagne, Normandie, Pays-de-la-Loire, Occitanie, Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Ce projet de solidarité avec les Ukrainiens s'inscrit pleinement dans l'histoire et les valeurs des associations PEP créées en 1915 pour accompagner les orphelins de la Première Guerre Mondiale. Les PEP ont depuis développé une diversité d'actions, pour tous les publics, au service de leur projet de société inclusive et solidaire.

C'est aussi grâce à une volonté européenne de parcours spécifique aux cités éducatives que des classes de 4<sup>ème</sup> des collèges Elsa Triolet au Mée et Frédéric Chopin à Melun se sont retrouvées fin juin en Normandie avec leurs camarades de Seine-St-Denis précisément à Port-Bail-sur-Mer dans le Centre des PEP 93, en immersion totale en langue anglaise grâce à des intervenants et des animateurs exclusivement anglophones. Des visites de la région en lien avec l'histoire européenne sur les plages du débarquement étaient aussi au programme. Cette première étape du projet de parcours européen des Cités Educatives se poursuivra cette année dans l'Académie de Créteil.

Les PEP ont également partagé leur expertise dans l'organisation logistique du séjour à Sourdon au profit des jeunes volontaires du Service National Universel.

De même les PEP porteront leur voix au Conseil National de la Refondation sur des axes forts et notamment :

- sur l'accès au droit à l'éducation dans le cadre d'une société inclusive, en renforçant notamment la coopération entre le secteur médico-social et l'École.
- sur le développement du périscolaire et de l'extrascolaire, indispensables, dans le cadre d'une politique éducative locale intégrant tous les temps de l'enfant et pour tous les enfants.

Ceci ne peut s'inscrire que dans un registre d'acteur des politiques publiques.

En effet, l'action politique ne se résume pas à l'intervention de l'État. À côté des collectivités territoriales, le monde associatif doit pouvoir jouer son rôle de partenaire et ne pas être cantonné à une simple fonction de prestataire de service. Le monde associatif doit être partie prenante de l'élaboration des politiques publiques, de leur mise en œuvre et de leur évaluation. Il appartient donc au monde associatif de revendiquer toute sa place dans la construction permanente de la démocratie et à l'État de reconnaître le monde associatif représentant la société civile organisée comme un partenaire de son action au service de l'égalité républicaine.

Aujourd'hui, le CDEN est consulté sur les choix opérés pour la rentrée scolaire 2022. Notre désaccord sur la réalité du rattrapage budgétaire demeure au regard du retard historique des moyens alloués à notre département. Cette situation obère tout effort de gestion de l'Administration Départementale, y compris pour répondre aux objectifs gouvernementaux.

Nous le constatons encore avec regret et ne pouvons que soutenir toutes les mises en alerte auprès des décideurs.

Et au vu du contexte scolaire seine-et-marnais, nous apprécions l'exercice difficile de gestion au niveau départemental et les efforts en faveur de l'inclusion.

Le rapport sur l'école inclusive fait le bilan du dispositif APADHE ( l'accompagnement pédagogique à domicile à l'hôpital ou à l'École) dont les PEP 77 sont partie prenante en accompagnant les enfants pour des activités ludiques chaque fois qu'ils sont sollicités. Nous leur proposons des jeux et activités personnalisés et adaptés au développement sensoriel, moteur et cognitif de l'enfant. Cela permet, par le biais des animations, de passer un moment agréable et de contribuer à "l'évasion" des enfants. Nous apportons à la famille un moment de répit dans un cadre sécurisant et dans un climat de confiance. Le dispositif APADHE est également en étroite relation avec notre Service d'Accompagnement des mères lycéennes (SAMELY) qui a accompagné en 2021 44 jeunes femmes et leurs bébés.

Toujours dans cet esprit en faveur de l'inclusion, et grâce au partenariat établi avec l'équipe de direction du Lycée Clément Ader à Tournan-en-Brie, et à la fidélité et l'engagement des intervenants sollicités, notre colloque, initialement programmé en mai 2020, s'est tenu enfin cette année le 17 mai en présentiel.

Son thème :

**« Comment prendre en compte, dans le cadre de l'école inclusive, les élèves à troubles autistiques ? »**

Près d'une centaine de participants et des intervenants à la qualité reconnue : sociologue, psychologue clinicienne, représentante de l'ARS de Seine-et-Marne, professeure ressource représentant le Pôle Ecole Inclusive du 77, familles concernées, opérateurs du terrain, chargé de mission à la Délégation interministérielle Stratégie pour l'autisme. Cette journée a permis d'alimenter la réflexion et les échanges dans ce domaine en mouvance dont nous connaissons les impacts sur la vie des établissements seine-et-marnais. Nous en rendrons compte lors de la prochaine publication des actes de ce colloque.

Je vous remercie.

Didier CLEDAT,  
Membre titulaire, ADPEP77  
Représentant des Associations complémentaires de l'enseignement public